

*Questions orales***LE TRANSPORT AÉRIEN**

AIR CANADA—ON S'OPPOSE AU DÉPLACEMENT DES VOLS INTERNATIONAUX DE GANDER A SAINT-JEAN (T.-N.)

**M. George Baker (Gander-Twillingate):** Aujourd'hui même, monsieur le Président, j'ai pris officiellement des dispositions pour faire savoir que j'en appelle de la décision d'Air Canada de déplacer de Gander à Saint-Jean l'escale pour ses vols internationaux. Je l'ai fait en conformité de l'article 23(2) de la Loi nationale sur les transports en alléguant que la décision du transporteur risquait d'être préjudiciable à l'intérêt public.

Je trouve la politique du gouvernement relativement à Air Canada, telle qu'exprimée dans «Aller sans entraves», quelque peu ambiguë. J'ai appris aujourd'hui que dans une lettre qu'il adressait à Air Canada, le ministre avait écrit ceci: «Nous ne nous ingérons pas dans les décisions corporatives fondées sur d'excellentes méthodes de gestion»; or, cette lettre se trouve sur le pupitre du président d'Air Canada, dans le même dossier qu'une autre réponse du ministre des Transports (M. Mazankowski) à une demande analogue d'Air Canada de déplacer ces vols internationaux de Mirabel à Dorval. La réponse à cette lettre est un «non» catégorique. Air Canada a le choix de déplacer des vols à Saint-Jean, mais non celui de déménager à Dorval. Il s'agit maintenant de savoir si j'ai la liberté d'en appeler de cette décision, et si le ministre reconnaîtra cette liberté.

• (1115)

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

LES RELATIONS ENTRE LA LIBYE ET LES ÉTATS-UNIS—LA SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS CANADIENS

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, le premier ministre est au courant de l'aggravation de la crise en Libye. Ma question porte sur la sécurité des Canadiens qui y vivent et y travaillent. Il y a trois semaines, j'ai posé cette question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et il a donné à la Chambre l'assurance qu'il n'y avait pas de danger. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il pense maintenant de la situation et si les Canadiens vivant en Libye courent plus de risques?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, conformément à notre déclaration du 10 janvier 1986, nous prenons la situation très au sérieux. Je précise que nos agents consulaires sur place nous ont informés qu'il n'y avait aucune raison de s'inquiéter excessivement dans l'immédiat pour la sécurité des Canadiens. Nous avons transmis deux messages: aux Canadiens, nous avons répété, comme nous le leur avons dit en janvier, que c'est à eux de déterminer s'ils courent un danger en restant sur place. D'autre part, nous avons informé les Américains et nos alliés de la situation de

tous les Canadiens, et nous leur avons recommandé ainsi qu'à tous les autres la plus grande prudence en ce qui les concerne.

[Français]

ON DEMANDE SI UN ENGAGEMENT AVAIT ÉTÉ PRIS PAR LES ÉTATS-UNIS SELON LEQUEL LES CANADIENS EN LIBYE SERAIENT ÉVACUÉS

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, le mois dernier, quand le premier ministre a rencontré le Président Reagan à Washington, la crise en Libye avait déjà été déclenchée. J'aimerais donc lui demander s'il avait reçu l'assurance... un engagement des opérations militaires par les États-Unis que les Canadiens en Libye seraient évacués?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, non cela n'a pas été discuté dans ce sens-là. D'une part, le gouvernement canadien s'est exprimé et a agi contre le terrorisme sous toutes ses formes et nous avons indiqué notre réprobation entière au sujet de certains agissements de gouvernements ou d'agents agissant pour le compte de gouvernements dans le domaine du terrorisme. D'autre part, nous avons entamé des actions au niveau du gouvernement du Canada, et nous l'avons annoncé le 10 janvier 1986, en ce qui concerne la Libye de façon particulière.

Outre cela, on a conseillé à nos alliés de s'assurer en tout temps que la rétribution soit justifiée et d'agir avec énormément de prudence dans tout ce domaine, mais surtout en ce qui concerne les Canadiens, la présence canadienne, on a souligné et «resouigné», pas plus tard qu'avant-hier et hier, la présence canadienne et, évidemment, son importance pour le gouvernement du Canada dans toute cette affaire.

[Traduction]

LA SITUATION ACTUELLE—LA POSITION CANADIENNE

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, le premier ministre a-t-il personnellement communiqué avec le président américain ces jours derniers pour lui recommander, comme il le dit, de faire preuve de la plus extrême prudence et de modérer la tendance à l'escalade qui semble se dégager dans cette crise?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Le gouvernement canadien a communiqué directement à toutes les personnes concernées un certain nombre de messages. Tout d'abord, notre profond souci du bien-être des Canadiens qui sont là-bas; deuxièmement, notre opinion, qui n'a pas changé, que le terrorisme est la plaie d'une société civilisée, et qu'il ne doit pas pouvoir se pratiquer impunément. La réponse à une attaque terroriste ne doit pas être une manifestation de violence. Il faut que ce soit une réaction mûrie, réfléchie et soigneusement pesée. Toutefois, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le terrorisme, et nous n'en avons nullement l'intention. Nous estimons qu'il contribue à semer la destruction des relations civilisées entre des peuples civilisés. Tout gouvernement qui prétend subventionner, encourager ou promouvoir le terrorisme doit être sévèrement sanctionné.

**Des voix: Bravo!**